

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 4 mars 2021

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle,
Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, M. BENIT Michel, CRESPIEN Jean-Pierre, VALENTI Fabien.

ABSENTES EXCUSEES :

SENDRAS Sandra, procuration donnée à GALIBERT Christine,

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30 par l'intervention de l'association Chemin Cueillant.

Représentée ce jour par Phillippe Lelong, Héloïse Saunal, Colette Brussieux et Christophe Parthenay. Présentation des personnes et de l'association en général ainsi que de la fête paysanne (1er week end d'octobre) et du collectif qui la porte.

Présentation de la charte ainsi que du budget prévisionnel 2021.

M.le Maire redit que l'annulation de l'édition 2020 était liée à la pandémie du covid-19.

L'équipe municipale est d'accord pour soutenir l'association pour les éditions à venir.

La 2nde partie du conseil se poursuit par la lecture du compte rendu de la réunion du jeudi 28 janvier 2021.

L'ordre du jour est ensuite examiné comme suit :

DELIBERATION Approbation convention avec HERAULT THD Fibre Optique

Fibre optique – le conseil municipal doit voter l'approbation de la convention avec HERAULT THD pour la mise à disposition de la parcelle destinée à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques appartenant au domaine public non routier d'une personne publique.

Hérault THD a pour objet de construire, d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Hérault THD versera à la commune une compensation financière. (montant plafonné de 2020 : 1800€)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Décision votée à l'unanimité

DELIBERATION « Aide Financière RASED »

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Mme Delmouly enseignante spécialisée du RASED est intervenue lors du dernier conseil d'école pour évoquer ses missions confiées par l'Éducation Nationale, auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers du territoire.

La communauté de commune le Minervois prenait en charge le budget spécifique.

Depuis la fusion, des communauté de communes les élus n'ont pas souhaité reconduire cette aide.

De ce fait le RASED, demande une aide à chacune des mairies du territoire.
M. le maire propose une aide de 42 € pour l'année 2021, (identique à celle de Cesseroas)
Pour 2022, une augmentation est prévue (à discuter avec l'ensemble des élus du RPI Azillanet-Cesseroas)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION Document de prescriptions Forêt Communale d 'Azillanet

Michel Bénit nous explique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion.
Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale d'Azillanet, relevant du régime forestier, établi par l'Office National des Forêts.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- a. Plan de stationnement dans le village
Tous les conseillers ont réfléchi à une amélioration du stationnement dans le village.
Voici les propositions :
Route de Minerve (6 emplacements côté gauche en montant, 2 emplacements côté droit + emplacement bus)
Rue du Théron (4 emplacements : lavoir + maison à côté de la famille Mulos),
Rue de la mairie : privilégier de se garer que d'un côté + faire un parking à côté du monument au mort, indiquer un parking sur l'espace devant les cages de foot du terrain de sport
Demander à la Cave coopérative leur accord pour créer des places de parking.
Place de l'église 22 à 24 maxi hors parvis de l'église
Place de la bascule : laisser les portes du central électriques disponible ainsi que l'entrée de l'abri bus.
Nous nous demandons si dans certaines rues du centre le stationnement ne pourrait pas être seulement pour les riverains.
Inciter les habitants à aller se garer plus loin s'ils n'utilisent pas leur véhicule tous les jours.
Certains endroits ne sont pas des lieux de stationnement : rue côte pavée, parvis du christ de l'église
- b. Défibillateur : Formation à prévoir pour le conseil municipal, les agents et les habitants volontaires, ainsi que pour les associations. Dates à proposer à la personne qui délivre les formations.
Prévoir un courrier aux associations pour les inviter.
- c. Travail sur le site internet quasi terminé / Panneau Pocket mis en place Prochainement courrier aux habitants pour les informer.
- d. Bornes à incendie M. Delmas Bureau d'Etudes INGESURF, a fait un retour sur les besoins en borne à incendie coût du projet environ 48 000€ HT .
- e. Théâtre de verdure information sur l'entrevue avec M. Delmas avec des travaux en régie prévus pour 2021 pour le remettre aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

- f. Renouvellement de la convention avec Hérault transport pour le bus scolaire du RPI :
Nous pouvons utiliser le bus pendant 15 ans maximum.
A la rentrée de sept-2021, nous devons soit renouveler le bus, soit laisser la compétence du transport des enfants à "Hérault Transport".
Après une réunion de travail avec les élus de Cesseras nous avons décidé d'acheter un bus d'occasion de 22 places avec la commune de Cesseras et de renouveler la convention avec Hérault Transport afin de garder la compétence. Ce choix permet d'avoir un service optimum pour les familles, et d'utiliser le bus pour les sorties scolaires sans devoir faire appel à un transporteur.
- g. Commission finances prévue lundi 15 mars à 17h en vue de la préparation du budget 2021
- h. Réunion du Parc prévue le 18 mars 2021 à Pardailhan

La séance est levée à 21h00